

mesure d'établir notre plan de travail. Les députés incapables de participer à tel débat pourraient se préparer pour tel autre. De cette manière, nous pourrions espérer disposer efficacement du très vaste programme dont le premier ministre nous a donné un aperçu.

Mais si le gouvernement continue de laisser aller les choses comme jusqu'ici, s'il ne les prend pas en main—et ce n'est sûrement pas aux partis de l'opposition à le faire—alors, je le préviens: il fera mieux, rendu à la fin de l'année, alors qu'une foule de choses seront encore à adopter et même à présenter, de ne pas rejeter le blâme sur l'opposition. En revanche, s'il est disposé à faire preuve d'initiative et à confier au comité des travaux de la Chambre l'agencement des tâches de la Chambre et de celles des comités, alors il aura notre entière collaboration.

Je n'ai pas à dire aux députés, qui sont aussi près du public que moi, que nous vivons dans une ère très critique, où les hommes, les femmes et surtout les jeunes gens remettent en cause nos institutions et nos coutumes, des choses tenues pour sacro-saintes pendant des générations mais aujourd'hui mises au jour et examinées. Nous voici en présence d'une génération qui n'a que faire de ce qui est superflu et périmé. Elle sait que si la société doit progresser elle ne doit conserver que les valeurs qui comptent dans la vie.

Cette élimination se fait dans presque tous les domaines de la pensée et de l'action. Le Parlement n'en est pas exempt. De nos jours, les gens examinent les méthodes démocratiques et mettent à l'épreuve le gouvernement démocratique, non pas sous le rapport des clichés, mais quant à son aptitude à adopter des lois et à appliquer des programmes qui mettront en valeur la vie humaine, hausseront le niveau de la vie et amélioreront les conditions d'existence du citoyen moyen. Si cette tâche nous dépasse, viendra alors le jour où, au Canada, les hommes commenceront à mettre en doute la valeur du gouvernement parlementaire et à songer à d'autres formes de gouvernement. Voilà pourquoi je crois important que, dans ce débat, nous évitions les récriminations et tentions sérieusement de faire face à ce problème qui nous concerne tous, c'est-à-dire comment organiser les travaux parlementaires pour bien nous acquitter de notre mandat. Si nous échouons, les Canadiens nous en tiendront responsables, et à bon droit.

Il y a environ deux ans et demi, les membres du Nouveau parti démocratique ont, les premiers, proposé qu'on apporte certaines réformes à la procédure parlementaire. En terminant, je tiens à consigner au compte rendu huit propositions que je viens de rendre publiques et qui nous semblent une façon raisonnable d'aborder le problème que pose la réorganisation des travaux du Parlement. Voici ces huit propositions:

1. On devrait diviser la session annuelle du Parlement en périodes et prévoir entre elles des intervalles où les comités pourraient se réunir et examiner les questions qui leur sont déferées par la Chambre. Cette proposition exige qu'on dresse le programme de l'année parlementaire et prenne des dispositions afin que tous les genres de travaux soient examinés dans un ordre déterminé. Ainsi le pays saura à quel temps de l'année diverses questions seront étudiées. Il incombe au gouvernement de prendre l'initiative afin d'assurer l'agencement méthodique des travaux de la Chambre.

2. On devrait adopter la pratique de fixer d'avance, au moyen d'une entente entre tous les partis, la durée maximum de chaque étape d'un débat.

3. Il faut renforcer le rôle des comités parlementaires en leur donnant le temps de siéger quand le Parlement ne siège pas, en nommant de petits comités efficaces chargés des travaux courants du Parlement, en leur donnant les moyens et le personnel dont ils auront besoin pour bien faire leur travail et en faisant en sorte que le Parlement étudie leurs rapports. Il appartiendrait toujours à la Chambre de décider en dernier ressort, mais on devrait permettre aux comités de faire leur travail et de présenter leurs rapports de façon que leurs études n'aient pas à être reprises.

4. La façon actuelle de présenter les crédits des ministères au comité des subsides, c'est-à-dire au moyen d'un nombre fixe de motions à des jours choisis par le gouvernement, devrait faire place à une seule motion, au début de la session, et on devrait prévoir un maximum de six débats spéciaux par session, lorsque dix députés ou plus les réclament au moyen d'un avis.

• (5.10 p.m.)

5. Les discours prononcés pendant que M. l'Orateur occupe le fauteuil devraient être limités ainsi qu'il suit: Le premier ministre et le chef de l'opposition, et tout autre député dont le temps de parole est illimité, n'auraient droit chaque fois qu'à 60 minutes au plus; le chef d'un parti autre que le parti ministériel ou l'opposition officielle, ou le premier député à prendre la parole pour un de ces partis, n'aurait droit qu'à 40 minutes; tous les autres discours seraient limités à 30 minutes.

6. La résolution précédant un projet de loi de finances devrait être supprimée. Tous les bills devraient quand même franchir trois étapes, notamment, les deuxième et troisième lectures, ainsi que l'étape de l'étude en comité, au cours de laquelle le projet de loi devrait être étudié en détail.

7. On devrait faire en sorte de fournir à la réunion secrète de chaque parti reconnu au Parlement un personnel de recherches et autres employés suffisants, dont le coût serait établi en fonction du nombre de participants. Cette nouvelle mesure représenterait en tout une somme minime et permettrait aux députés de comprendre beaucoup mieux les travaux dont le Parlement est saisi et de servir leur pays et leurs commettants plus efficacement.